

RÈGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX U17 FEMININES SAISON 2023-2024

ARTICLE 1 : FORMULE

Le championnat se déroule sur 2 phases

BALLON = T2 (54-56 cm)

TEMPS DE JEU : 2 x 30 MN

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

PREMIERE PHASE

U17F D1=6 équipes

LES HERBIERS VHB – CHANTONNAY JAUDONNIERE VHB – HBC BENET 1 – C SL VICOMTAIS*FERRIERE –
SL AUBIGNY MOUTIERS VHB 1 –ST LOUIS CHAVAGNES HB

Les 2 premiers de la 1^{ère} phase accèdent au championnat U17 Région

U17F D2=7 équipes

7 Matches simples + Match 1Vs2 ; 3Vs4 ; Tournois 5Vs6Vs7 en A/R

C. HBC DOMPIERROIS*POIRE BELLEVIGNY – SEVRE VHB- HBC BENET 2– CH AIZENAY– SL AUBIGNY
MOUTIERS VHB 2 – LA ROCHE VHB– C.LA FERRIEREVHB* SL VICOMTAIS

DEUXIEME PHASE : 11 équipes restantes

Reprise janvier 2024

La formule sera établie en fonction des éventuels engagements supplémentaires

PRECISION :

☛ 2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueuses nées en 2007- 2008 -2009 sont habilitées à participer aux épreuves pour le club avec lequel elles sont licenciées :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

3.2 – REGLE DITE DE « BRULAGE »

Voir règlements généraux départementaux art 4.4

Mise en place d'une coupe de Vendée pour toutes les équipes engagées dans le championnat U17 féminines avec engagement automatique d'une seule équipe par club. Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe U17 doit le signaler au comité avant le 30 octobre

BULLETIN DE DÉSISTEMENT COUPE DE VENDÉE U17 Féminines 2023/2024

Document à compléter et retourner avant le **30 Octobre** à l'adresse suivante :
6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB :

NE DÉSIRE PAS PARTICIPER À CETTE ÉPREUVE

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)